

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Enfant... 25 fr.
Six mois... 14
Trois mois... 8

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS:
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis
contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Février 1878.

Chronique générale.

LES ÉLECTIONS DU 3 MARS.

Le Journal officiel a publié un décret con-
voquant pour le 3 mars prochain les élec-
teurs de diverses circonscriptions, à l'effet
d'élire un député; cette convocation a lieu
pour les motifs suivants :

Attendu le décès de M. Ducamp, député
pour la 1re circonscription électorale de l'ar-
rondissement d'Alais (Gard), et de M. Fran-
çois-Vincent Raspail, député pour la 2e cir-
conscription électorale de l'arrondissement
de Marseille (Bouches-du-Rhône);

Vu les extraits des procès-verbaux des
séances de la Chambre des députés, des-
quels il résulte que, dans les séances des
12, 18, 19, 22, 26 janvier et des 1er, 2 et
5 février 1878, la Chambre a invalidé les
pouvoirs de M. Combes, élu député pour la
1re circonscription électorale de l'arrondis-
sement de Castres (Tarn); de M. de Rain-
villers, élu député pour la 2e circonscrip-
tion électorale de l'arrondissement d'Abba-
ville (Somme); de M. Lamotte, élu député
pour l'arrondissement de Villefranche
(Haute-Garonne); de M. de La Rochefou-
cauld, duc de Bisaccia, élu député pour la
1re circonscription électorale de l'arrondis-
sement de Mamers (Sarthe); de M. de La
Villegontier, élu député pour l'arrondis-
sement de Fougères (Ille-et-Vilaine); de M.
Detours, élu député pour l'arrondissement
de Limoux (Aude); de M. Estignard, élu dé-
puté pour l'arrondissement de Baume-les-
Dames (Doubs); de M. de Cadillan, élu dé-
puté pour l'arrondissement d'Arles (Bou-
ches-du-Rhône); de M. Leclère, élu député
pour la 2e circonscription électorale de l'ar-
rondissement d'Avranches (Manche); de M.
le comte Jérôme-Paul de Champagny, élu

député pour la 1re circonscription électorale
de l'arrondissement de Dinan (Côtes-du-
Nord); de M. Veillet, élu député pour l'ar-
rondissement de Loudéac (Côtes-du-Nord);
de M. Garnier-Bodéléac, élu député pour la
1re circonscription électorale de l'arrondis-
sement de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); de
M. Charlemagne, élu député pour la 1re cir-
conscription électorale de l'arrondissement
de Châteauroux (Indre); de M. Labitte, élu
député pour l'arrondissement de Clermont
(Oise).

Ainsi, la Chambre des députés a pro-
noncé jusqu'à ce jour 25 invalidations et 5
ajournements. Il lui reste à vérifier encore
74 dossiers, sur lesquels 30 nouvelles inva-
lidations sont proposées. Si les conclusions
des rapports sont adoptées, le chiffre des
invalidations s'élèvera à 55.

Jamais majorité n'aura mieux affirmé son
intolérance, son despotisme et son horreur
de tout contrôle.

On lit dans le Journal du Loiret :

« On assure que si, pour contraindre la
liberté du Sénat dans l'examen des lois d'am-
nistie et de l'état de siège, la Chambre sus-
pend indéfiniment le vote du budget, le Sé-
nat, résolu à défendre avec sa liberté le droit
même de la Constitution, refusera le vote
d'aucun autre douzième provisoire. »

Le Sénat ne se croit pas déchargé de toute
responsabilité dans l'ajournement indéfini
du vote du budget, dit l'Assemblée nationale,
il refuse le régime des douzièmes provisoi-
res, et l'on s'attend d'un moment à l'autre à
des interpellations adressées au ministère
pour savoir s'il accepte que le vote du bud-
get soit un moyen de pression, UN INSTRU-
MENT DE TYRANNIE.

Le Maréchal-Président ne peut donner sa
démission qu'après avoir mis le Sénat en

demeure d'accepter la responsabilité de la
nouvelle crise révolutionnaire.

Le président de la commission d'enquête
parlementaire sur les élections a été infor-
mé que la sous-commission du Sud-Ouest
a terminé ses opérations dans les Charentes
et va se diriger sur la Gironde et la Dordo-
gne.

Le principal grief de la majorité de la
Chambre, c'est de voir l'ajournement des
séances du Sénat; les républicains enten-
dent forcer le Sénat à voter la loi d'amnis-
tie, faute de quoi ils voteront le budget des
dépenses, mais ne voteront les recettes que
par douzièmes provisoires. On verra bien.

Hier matin, il y a eu réunion plénière de
la droite sénatoriale chez le baron de
Lareinty. La candidature Decazes n'a pas
gagné une voix dans la droite du Sénat.

Les officieux de l'entourage de M. de Mar-
cère se montrent furieux des révélations qui
viennent de découvrir les divisions du parti
républicain.

Une concession apparente des gauches.

On lit dans l'Assemblée nationale :

Tous les journaux ont fait allusion aux
difficultés que l'ajournement du budget avait
fait surgir dans les sphères gouvernemen-
tales. Des feuilles républicaines, sans nier
ce nouvel incident, ont essayé d'en contester
la gravité; mais nous persistons à affirmer
que le danger, loin d'avoir disparu, est de
plus en plus menaçant.

Nous écrivions hier : « Un membre de la
droite demandera demain la continuation
de la discussion du budget. »

« Bon gré mal gré le ministère tout entier,
et non pas M. Dufaure seul, sera bien
forcé de se prononcer et d'appuyer la pro-
position des droites. »

Aujourd'hui, en effet, M. d'Ornano a pré-
senté la motion que nous avons annoncée,
et M. Léon Say, ministre des finances, a,
bon gré, mal gré, déclaré que le vote du bud-
get devait être la première préoccupation
d'une Chambre qui a le souci de l'honneur
et de la responsabilité de son mandat.

M. Gambetta et la majorité radicale ont
bien été obligés de se soumettre; ils ont dé-
cidé que la discussion du budget serait re-
prise lundi prochain et qu'on lui consacre-
rait deux jours par semaine. C'est une con-
cession que le cabinet Dufaure doit déclarer
insuffisante. Cette fixation de l'ordre du
jour est dérisoire pour les intérêts conser-
vateurs, et le ministère Dufaure ne veut être
ni dupe ni complice. Le budget d'abord, le
budget avant tout, tel doit être le programme
du gouvernement.

Avant le mois de mars la Chambre doit
avoir voté les recettes et les dépenses.

Après l'acte de dissolution de la Cham-
bre, les affaires commerciales et industriel-
les étaient, au dire des journaux radicaux,
déplorables. Ils se plaignaient, en outre, que
la question politique primât la question éco-
nomique.

Le lendemain même de la chute du cabi-
net du 16 mai, ils chantaient victoire et an-
nonçaient la reprise des affaires.

Or, nous savons de bonne source que les
rapports confidentiels et officiels, adressés à
l'administration compétente, avouent sans
ambages : 1° que, loin de reprendre, les af-
faires sont nulles; 2° que la confiance, qui
devait renaitre, est encore à naître.

D'autre part, producteurs, négociants et
consommateurs se plaignent, avec juste rai-
son, que le Parlement actuel, qui devait
s'occuper activement des affaires, s'occupe
uniquement de politique.

Enfin, tous avaient l'espérance que la
question majeure des traités de commerce
— le traité avec l'Angleterre entre autres —
serait résolue. Mais ils avaient compté sans
M. Waddington, ministre des affaires étran-
gères, qui, lui-même, a déclaré à lord Lyons

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MONSIEUR PIERRE.

(Suite.)

L'heure de l'ouverture était arrivée, il courut
s'habiller; puis, après une attente qui lui parut
éternelle, les trois coups furent frappés, et la toile
se leva lentement.

Pierre était en scène et devait parler le premier;
mais l'éclat des lumières, la vue de cette foule
agitée, lui ôlèrent subitement la mémoire : il ne
fut retiré de l'espèce d'étourdissement qui l'avait
saisi que par le murmure du public étonné...

Le souffleur lui ayant alors envoyé les premiers
mots de la scène, il retrouva ses souvenirs et put
débitier son rôle.

Cependant sa première hésitation avait indisposé
les spectateurs; sa voix mal affermie, l'inexpérience
de ses mouvements, furent remarqués; on prit en
plaisanterie toutes les phrases de son rôle, et au
moment où il quitta la scène une légère risée
s'éleva dans la salle et le poursuivit dans les cou-
lisses.

Il y rencontra en arrivant l'auteur furieux.
— Vous serez cause de la chute de ma pièce,
monsieur! s'écria-t-il; on ne se charge pas d'un
rôle quand on n'en sait pas même le premier mot.

Pierre allait répondre, lorsque le régisseur l'aver-
tit que c'était à lui de reparaitre.

La précipitation avec laquelle il s'élança sur le
théâtre pour ne point manquer son entrée, excita
un frémissement moqueur dans le public; Pierre
se troubla davantage; de nouvelles gaucheries
amenèrent de nouveaux rires, puis des applaudis-
sements ironiques mêlés de sifflets.

Le débutant rentra au foyer tout égaré, et les
scènes suivantes furent jouées au milieu des huées.

Cependant un acte dans lequel Rouvière ne se
montrait point fut applaudi, et la pièce semblait
devoir se relever, lorsque son tour de reparaitre
arriva.

A son aspect, les éclats de rire recommencèrent.

Pierre perdit complètement la tête : il jouait le
rôle d'un jeune prince qui retrouvait son père
depuis longtemps perdu.

Il avait été convenu qu'il se jetterait au cou de
l'acteur qui représentait ce personnage; mais au
moment où celui-ci, feignant d'être vaincu par
l'émotion, tomba à genoux, Pierre, au lieu de le
suivre dans ce mouvement, resta debout, embras-
sant avec amour le chapeau et la perruque du
vieillard restés entre ses bras.

Un rire inextinguible s'éleva de toutes parts, et la
pièce n'alla pas plus loin.

Rouvière, poursuivi par les lazzi du public et
les malédictions de l'auteur, s'enfuit dans les cou-
lisses d'abord, puis dans la rue, encore revêtu de
son costume de prince.

Il fut arrêté par deux garçons de théâtre qui le
sommèrent de laisser ces habits qui ne lui appar-
tenaient point; on lui jeta ses vêtements ordinai-
res, et il se hâta de s'échapper, entendant encore
dans la salle les cris et les sifflements de la foule.

Dans le premier instant il ne songea qu'à s'éloi-
gner le plus vite possible du lieu où il venait de
subir une si cruelle humiliation; mais lors-
qu'il eut perdu de vue la salle de spectacle, il
s'arrêta subitement.

Il se rappela alors que son oncle l'avait chassé
le matin, et qu'il était sans asile.

Ce souvenir acheva de le décourager, et, s'ap-
puyant sur une borne, il se mit à pleurer amère-
ment.

Il y avait déjà quelque temps qu'il était là, lors-
qu'un bras vint s'appuyer sur le sien, et une voix
connue lui dit :

— Eh bien, monsieur Pierre!

Il se détourna : c'était M. Alexandre.

— Laissez-moi! s'écria Rouvière en se déga-
geant; c'est vous qui êtes la cause de tout ceci.

— Est-il enfant! reprit Alexandre. Quoi! parce

que le public digérait mal aujourd'hui, et qu'il
s'est amusé de l'acteur au lieu de s'amuser de la
pièce?... Mais, cher ami, cela m'arrive tous les
jours; le public, voyez-vous, c'est l'ami du comé-
dien : est-ce qu'on se fâche parce qu'un ami vous
plaisante?... Allons, ne prenez pas la chose au
sérieux à ce point! Au total, vous avez été ex-
cellent pour un débutant... un peu gêné, un peu
décousu, un peu froid, mais du reste très-bien...
une autre fois tout ira mieux, et vous serez plus
heureux.

— Une autre fois! s'écria Rouvière; je veux
être lapidé si je remonte jamais sur votre infernal
théâtre.

— Au fait, je commence à croire que vous
n'êtes point assez philosophe pour devenir acteur.
Si j'avais pris les choses autant à cœur que vous, il
y a longtemps que je serais mort.

M. Alexandre tâcha encore de consoler Pierre à
sa manière; puis, voyant qu'il n'y pouvait réussir, il
lui proposa de le reconduire jusque chez lui.

Rouvière fut alors obligé d'avouer la vérité, et de
déclarer qu'il n'avait pas osé passer la nuit.

— Eh! que ne parliez-vous! s'écria le comé-
dien; j'ai un excellent lit où il y a place pour deux,
venez; cela se trouve d'autant mieux qu'il me
reste du pain et du fromage de mon dîner; nous
souperons en vrais artistes, sans luxe, mais gaie-
ment.

que, LA TRANQUILLITÉ COMMERCIALE N'ÉTANT PAS RÉTABLIE, il croyait sage de laisser en suspens la question franco-anglaise.

Voilà où les choses en sont aujourd'hui.

Le général Chanzy, par suite de ses démêlés avec la commission du budget, dont l'organe de M. Gambetta se fait l'écho, veut à tout prix donner sa démission. Les radicaux ont déjà proposé au ministère le général de Wimpffen.

Il est question de la publication d'une lettre courtoise ou d'un discours de même nuance de M. Fourcand à Napoléon III.

L'Ariégeois annonce que M. l'abbé Castres, prêtre libre, n'ayant pas charge de paroisse, a été nommé maire de Capoulet par le conseil municipal de cette commune.

LE CONGRÈS OUVRIER DE LYON.

Les incidents successifs qui se sont produits dans la question d'Orient nous ont mis dans la nécessité de laisser à l'écart les agissements du Congrès de Lyon, mais ils ont une importance des plus caractéristiques et nous croyons devoir les résumer.

Un de nos confrères, rendant compte d'une des dernières séances du Congrès, termine ainsi : « Ou le correspondant de la République française est mal informé, ou ce journal a des raisons particulières pour ne pas tout dire. » Voici en effet ce que nous apprend la Décentralisation :

Un incident des plus orageux a marqué la fin de la séance.

Le citoyen Nicolas, délégué de l'Algérie, après un long rapport sur des sociétés algériennes, a cru devoir terminer par une tirade élogieuse à l'adresse de Jules Simon.

— Honneur à Jules Simon ! — a-t-il dit en terminant.

Un cri d'indignation s'est levé dans une partie de la salle.

On insulte le Congrès, s'est écrié un délégué.

Le président, au milieu de la confusion générale, semble des plus embarrassés. Il demande la clôture, mais l'assemblée décide de vider l'incident.

Le citoyen Chabert demande la parole et, avec une indignation visible, s'écrie :

« Je proteste contre les paroles qui viennent d'être prononcées par le délégué de l'Algérie.

« Nous ne contestons pas les titres littéraires de M. Jules Simon, mais nous ne pouvons décerner des éloges à un homme qui, dans nos réunions, a réclamé le titre d'ouvrier et plus tard, parvenu au pouvoir, a fait juste le contraire de ce qu'il avait promis de faire.

« Nous protestons contre les éloges dé-

Pierre n'avait point à choisir ; il accepta donc l'hospitalité de M. Alexandre ; mais le lendemain tous les embarras de sa situation lui apparurent.

Il était sans ressources, et son oncle l'avait chassé dans des termes qui ne permettaient point un retour au moins immédiat.

M. Alexandre, à qui il fit part de sa triste position, réfléchit un instant, puis lui prenant la main :

— Écoutez, dit-il, cher ami ; vous ne voulez point vous exposer à de nouveaux caprices du public ; je respecte cette susceptibilité ; mais il faut pourtant que vous trouviez où manger et où dormir. Vous ne savez rien faire (ce qui, soit dit en passant, est une preuve nouvelle que vous êtes né pour être artiste) ; vous n'avez aucune inclination à vous mettre goudaï ni scieur de bois ; il faut donc que vous trouviez une industrie qui vous fasse vivre sans trop de fatigue ; j'ai votre affaire. Je vais vous présenter à notre chef de claqueurs, qui vous enrôlera comme membre de l'entreprise de succès dramatiques et comme marchand de billets.

Pierre eût préféré toute autre chose ; mais la faim commençait à se faire sentir, et l'appât fait capituler facilement les scrupules d'orgueil ; il se résigna à voir l'homme dont M. Alexandre lui avait parlé, et à accepter la place qui lui était offerte.

(A suivre.)

cernés à M. Jules Simon, car un homme qui a fait ce qu'il a fait n'est pas honnête. »

Des applaudissements chaleureux accueillent ces paroles.

Le citoyen Calvinhac monte à son tour à la tribune.

« Nous ne comprenons pas, a-t-il dit, que, dans une assemblée socialiste, et lorsque trois à quatre mille de nos frères pourrissent sous les cieux australiens, on vienne faire l'éloge d'un homme qui, ayant été deux fois ministre depuis 1870, n'a rien fait en faveur de l'humanité. »

La séance du lendemain a eu un autre caractère : celui de l'utopie économique. Un orateur est venu protester contre les machines ; il demande que l'Etat indemnise le travailleur quand une industrie s'effondre ; il veut qu'on règle la production en diminuant les heures de travail, mais sans diminuer le salaire ; il veut que l'on règle les écarts de la consommation.

« Une cause de chômage se rencontre dans les caprices de la mode, dans la fantaisie du consommateur. Par exemple, la soierie périlite, étouffée par la laine. Comment ressusciter la soierie en réglant les écarts de la consommation. »

Comme on le voit, c'est tout simplement le retour aux lois somptuaires. Voici maintenant les ateliers nationaux :

« D'autre part, que les municipalités d'abord, l'Etat ensuite, assurent le travail et l'existence aux dépossédés par les vicissitudes de l'industrie. Cette garantie vaudra bien la construction des hospices et des prisons, les seuls asiles qu'on sache, jusqu'à présent, offrir aux pauvres. »

L'orateur, qui s'exprime du reste avec clarté et modération, conclut ainsi :

« Le groupe bourgeois du conseil municipal de Paris a commis une faute énorme en votant des travaux de luxe inutiles qui, pour être exécutés rapidement, ont nécessité l'adjonction d'une innombrable armée d'ouvriers étrangers. Aussi une crise terrible va affecter l'industrie du bâtiment avant la fin de l'année. »

Ce sinistre pronostic se réalisera-t-il ?

Le citoyen Amat proteste ainsi contre la diffusion de l'instruction :

« Je ne puis admettre que l'instruction soit un moyen d'améliorer notre situation. Si nous donnons l'instruction à nos enfants, c'est pour les faire sortir de nos conditions d'ouvrier. Fainéants que nous sommes ! »

« J'ai entendu dire aussi que l'on voulait étendre le niveau de l'instruction. Mais alors, lorsque tout le monde sera bachelier, les cantonniers devront être aussi bacheliers.

« Moi qui suis canut, mes fils qui seront canuts, comme moi, seront également bacheliers. Cela ne changera pas le sort de l'ouvrier.

« D'ailleurs, à l'école, on n'apprend rien de bon. Je me rappelle lorsque je suis sorti de l'école, et je n'y suis pas resté longtemps, je me suis aperçu, à cause de mon tempérament particulier, que je n'avais jamais appris que le mal. »

Après avoir soutenu que les écoles professionnelles ne sont pas des pièges tendus à l'ouvrier, le citoyen Amat s'écrie :

« Tenez, je ne suis pas fâché que les Prussiens aient battu la France, pour nous donner une leçon de socialisme. »

Un autre citoyen, nommé Garnier, a proposé un moyen radical pour faire cesser le chômage :

« On va trouver le patron. Voilà nos conditions, sinon vous n'avez qu'à fermer votre baraque. »

« Et s'il ne veut pas, on ferme la baraque et on se met à sa place. Voilà. »

« De l'audace, toujours de l'audace ! vouloir, c'est pouvoir. »

Et voilà comment on entend les réformes sociales dans le Congrès socialiste de Lyon.

AFFAIRES D'ORIENT.

Les Russes à Constantinople.

Une panique s'est emparée de notre marché et de celui de Londres à la suite de la nouvelle que les Russes étaient entrés à Constantinople, d'accord avec la Turquie. Renseignements pris à des sources sûres, on nous a affirmé que ce qui a donné lieu à ce bruit, c'est la confirmation de la clause insérée dans le protocole de l'armistice que les Russes iront à Constantinople signer la paix.

— A la suite de cette nouvelle, les Chambres

anglaises ont été convoquées extraordinairement pour cette nuit.

Un télégramme de Berlin dit que toute la flottille cuirassée turque du Danube a été livrée aux Russes et que Bruxelles est demandée par la Russie et l'Allemagne comme lieu de réunion du Congrès.

Les Tablettes d'un Spectateur ont reçu de Vienne les renseignements suivants :

« Malgré les démentis que donnent les journaux officiels à toute idée de l'Autriche de s'annexer la Bosnie et l'Herzégovine, soyez certain qu'aujourd'hui plus que jamais notre gouvernement est résolu à cette annexion, ainsi qu'à favoriser à l'avenir, plus qu'il ne l'a fait jusqu'ici, l'élément slave de l'empire.

« La joie qui se fait jour dans les journaux au sujet du Congrès n'est, croyez-le bien, nullement partagée par nos cercles politiques dirigeants, ceux-ci étant convaincus que la Russie s'empressera le moins possible de préciser les questions dont la solution devrait être soumise à l'arbitrage des puissances européennes, et qu'elle préférerait de beaucoup voir réglées directement entre elle et la Turquie.

« La nouvelle que l'empereur de Russie aurait donné l'ordre de former quatre nouvelles divisions de réserve, n'a pas produit ici d'irritation, considérant cette mesure comme une conséquence naturelle de la situation victorieuse de la Russie.

« Vous voyez par ceci que l'on ne considère pas comme prochaine la réunion d'un congrès.

Etranger.

ITALIE. — Un correspondant de Rome nous informe que, dans l'entourage du nouveau roi, il s'est formé un groupe, peu nombreux, mais très-influent, qui voudrait lui faire envisager la popularité qu'il se procurerait en complétant l'édifice national élevé par son père. Ce groupe montre au roi Humbert l'œuvre de la reconstitution économique de pays comme trop modeste et de nature à entourer de peu d'éclat un jeune monarque ; il lui insinue adroitement que, pour ne pas être écrasé aux yeux de son peuple, il doit essayer de rendre à l'Italie les provinces dont elle peut revendiquer la possession à quelque titre que ce soit.

Ces suggestions n'ont d'autre but que de créer des embarras et des complications, dont la première conséquence serait le retour du parti modéré au pouvoir.

ANGLETERRE. — Un télégramme de Londres annonce l'expédition, de l'arsenal de Woolwich, d'une grande quantité de torpilles pour l'escadre de la Méditerranée. Un million de cartouches ont été également embarquées pour la même destination.

— A la Chambre des communes, sir Northcote a dit qu'il ignorait la durée de l'armistice.

Le ministre de la guerre, répondant à lord Gladstone, a dit que les crédits demandés sont toujours nécessaires, car les bases de la paix sont vagues, malgré les promesses de M. Gortschakoff.

La question des détroits subsiste toujours. Les nations européennes sont armées jusqu'aux dents. La moindre étincelle peut allumer un incendie ; l'Angleterre doit être prête.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

ELECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE.

L'élection pour le renouvellement partiel des Juges au Tribunal de Commerce de l'arrondissement de Saumur aura lieu, conformément à l'arrêté préfectoral, demain samedi 9 février, à Saumur, dans la Chambre du Conseil du Tribunal de Commerce.

Le scrutin sera ouvert à 9 heures du matin et sera clos à 5 heures du soir.

Il est essentiel que chaque commerçant se rende au scrutin, afin d'éviter un second tour qui aurait lieu le samedi suivant.

Les notables commerçants sont appelés à nommer : 1° un président ; 2° deux juges ; 3° deux juges-suppléants.

LOI CONTRE L'ABSTENTION ÉLECTORALE.

On sait que la commission des listes électorales de la ville d'Angers a ordonné la radiation de tous les électeurs qui n'ont pas voté aux dernières élections ; dans d'autres localités, les mêmes mesures ont été prises ; mais il est question aujourd'hui d'étendre la pratique de cette amputation électorale à toutes les communes de France, au moyen d'une loi, en ce moment en projet, et dont l'initiative est due précisément à deux députés de Maine-et-Loire auxquels plusieurs collègues de la gauche se sont déjà ralliés.

La classe 1868 doit passer cette année de la réserve dans l'armée territoriale. Nous ne saurions donc trop engager les jeunes gens appartenant à cette classe à régulariser leur position près des bureaux de recrutement de leur circonscription.

A plus forte raison, les personnes appartenant à des classes antérieures, qui ont, par indifférence, ou pour toute autre cause, omis de se faire inscrire, devront se hâter de réparer cette omission.

On a pu faire bien des plaisanteries jusqu'à présent avec l'armée territoriale, mais l'autorité militaire, elle, ne plaisante pas sur ce sujet.

VOTE DE NOS DÉPUTÉS.

Dans la séance du 4 février, il y a eu deux scrutins :

1° Sur un amendement au projet de réforme du tarif télégraphique, pour réduire la taxe à 2 centimes 1/2 par mot d'une dépêche dans les limites du département, repoussé par 298 voix contre 141.

MM. Berger, comte de Civrac, Fairé, Janvier de la Motte, comte de Maille, de Soland ont voté pour.

M. Benoist a voté contre.

2° Sur l'ensemble du projet, adopté à l'unanimité de 439 votants.

Tous nos députés ont voté pour.

TOURS.

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire :

« L'ère de prospérité qu'on nous avait promise ne s'ouvre pas vite, et cependant, il tarde à beaucoup de ceux-là même qui nous l'avaient annoncée de la voir apparaître.

« L'industrie ne va pas ; le commerce, par conséquent, souffre beaucoup plus qu'avant le 13 décembre. C'est incontestable.

« Un négociant en métaux nous disait hier qu'on offrait en ce moment à 4 fr. 20 ce qui coûtait 4 fr. 80, 4-90 et 2 fr. il y a trois mois ; et cependant on n'achète pas ! »

« Un marchand de fers d'une ville voisine venait de donner à un voyageur une commission s'élevant à environ 4,200 fr. — Le voyageur affirma que, sur ces 4,200 fr., son usine perdrait au moins 250 à 300 fr. ; mais, ajouta-t-il, « il faut bien vendre pour éviter de plus grandes ruines ! »

« Elle n'a rien de gai, l'ère de prospérité. »

POITIERS.

Encore un vol d'église.

Avant-hier soir, un malfaiteur s'est introduit dans la chapelle des Pères Oblats, à Poitiers, et y a soustrait des rideaux de confessionnaux, ainsi que de magnifiques vases dans lesquels étaient déposées des fleurs artificielles.

LE MANS.

Le conseil de guerre, siégeant au Mans, vient de juger le soldat réfractaire Thureau, qui se disait quaker, et refusait, comme tous les membres de cette secte, de se soumettre au service militaire. Thureau, reconnu à l'unanimité, coupable d'avoir refusé d'obéir à ses chefs, a été condamné à deux années d'emprisonnement.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 janvier 1878.

NAISSANCES.

Le 2. — Louise-Fernande Flavigny, rue Saint-Nicolas.

Le 4. — Brigitte-Marie de Seroux, rue Fardeau.

Le 5. — Philippe Chaillou, rue Notre-Dame.
 Le 9. — Marie Lamy, rue Saint-Nicolas.
 — Jeanne-Augustine Robin, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
 Le 10. — Charlotte-Juliette Meunier, route de Saint-Lambert. — Louis-Auguste Salesse, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
 Le 16. — Louis Doceul, rue de Fenet.
 Le 20. — Joseph Davy, rue des Moulins.
 — Marie Mercier, route de Varrains. — Paul-Louis Bonneau, rue Bodin.
 Le 23. — Louis-Alfred Jamet, rue Dacier.
 Le 26. — Marie Machefer, à l'Hospice.
 Le 30. — Raphaël L'Agier, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
 Le 34. — Ferdinand-Alfred Houdayer, coteau Charrier.

MARIAGES.

Le 7. — Louis Bougreau, cantonnier (veuf), a épousé Augustine - Alexandrine Soyer, journalière (veuve), tous deux de Saumur.
 — François-Xavier-Pierre Fleurinet, négociant, du Mans, a épousé Victorine-Pauline Lepingleux, sans profession, de Saumur.
 Le 8. — Félix-Marie Poësson, tailleur d'habits, a épousé Marie-Augustine Rabouan, couturière, tous deux de Saumur.
 Le 12. — Antoine Sireygeol, camionneur, a épousé Marie Cisterne, couturière, tous deux de Saumur.
 Le 15. — Jules-Marie-Victor Bordereau, professeur de mathématiques au lycée de Saint-Omer, a épousé Jeanne-Françoise-Joséphine Touzard, sans profession, de Saumur.
 Le 21. — Victor-Auguste Garraud, mécanicien, a épousé Marie-Louise Joulain, couturière, tous deux de Saumur.
 Le 23. — Victor Robineau, chapelier, a épousé Augustine-Célestine Landais, couturière, tous deux de Saumur.
 Le 29. — Mathias-Heinrich Eiche, accordeur de pianos, de Saumur, a épousé Claire-Louise Pauls, sans profession, de Riga (province Baltique).

DÉCÈS.

Le 1^{er}. — Gilbert-Auguste Billy, 8 jours, rue Nationale.
 Le 2. — Gaston-Eugène Guy, 6 mois, place de l'Hôtel-de-Ville. — Jeanne Robert, sans profession, 79 ans, veuve Moriceau, à l'Hospice.
 Le 3. — Louis Renier, chapelier, 73 ans, rue Notre-Dame.
 Le 4. — Arsène-Valentine André, rentière, 55 ans, veuve Abel Favreau, rue de la Grise. — Victorine Genais, journalière, 73 ans, veuve Alexis Bouget, à l'Hospice. — Anne Hulin, rentière, 72 ans, veuve Urbain Picard, rue de Nantilly.
 Le 8. — Clémence Daudet, propriétaire, 68 ans, veuve Adolphe Lehoux, rue d'Orléans.
 Le 9. — Charles Maurat, journalier, 66 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
 Le 10. — Charles Périody, cordier, 58 ans, à l'Hospice.
 Le 11. — Eugénie Pichery, sans profession, 60 ans, épouse René Robineau, rue du Puits-Neuf. — Gérard-Nicolas Jacquemin, retraité, 71 ans, à l'Hospice.
 Le 14. — Brigitte-Marie de Seroux, 10 jours, rue Fardeau. — Léon-Félicien Lombard, coiffeur, 33 ans, rue Saint-Nicolas. — Anne Beloin, journalière, 70 ans, veuve Jean Héroux, à l'Hospice.
 Le 15. — Philippe Chaillou, 10 jours, rue Notre-Dame.
 Le 16. — Jean Lamiche, tailleur de pierre, 72 ans, Grand-rue. — Joseph Berthieu, 4 mois, rue Saint-Jean. — René Gaudry, journalier, 74 ans, rue Saint-Nicolas. — Maurice-Achille Hilaire, juge d'instruction, 33 ans, rue de Bordeaux.
 Le 17. — Henri-Louis Segondy, bijoutier, 24 ans, à l'Hospice.
 Le 18. — Elisabeth-Félicie-Marie de Neufville de Bavent, sans profession, 25 ans, épouse Nicolas-Louis de Seroux, rue Fardeau.
 Le 20. — Marguerite Cary, rentière, 72 ans, place Saint-Michel. — Louise-Marie Milsonneau, 14 ans, rue Saint-Jean.
 Le 23. — Henri Doussin, journalier, 48 ans, à l'Hospice.
 Le 24. — Marie Phelippin, chapelière, 37 ans, épouse François Hodimont, à l'Hospice. — Pierre Morisseau, charretier, 62 ans, à l'Hospice.
 Le 25. — Louis-Sylvain Chauvin, propriétaire, 72 ans, rue du Portail-Louis.
 Le 26. — Louise-Aimée Merle, couturière,

53 ans, épouse Alexandre Bigot, à l'Hospice.
 Le 27. — Jeanne Gendron, sans profession, 82 ans, veuve Jean-Baptiste Peroteau, rue Saint-Jean. — Jules-Armand-Alphonse Perès, 6 mois, à l'Hospice.
 Le 29. — Victoria-Léontine Patenotte, 7 mois, rue Courcouronne. — Ferdinand Plé, 2 ans 1/2, rue Notre-Dame.
 Le 30. — Jean Lalande, cultivateur, 72 ans, hameau du Petit-Puy. — René-Auguste-Victor Yvon, 6 ans, rue du Roi-René.
 Le 31. — Raymond-Jean Chevallier, ancien avocat, 88 ans, rue Notre-Dame. — Hermance Cartault, ferblantière; 66 ans, veuve Dominique Thuau, rue de la Comédie. — François Bourrasseau, tailleur de pierre, 64 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Faits divers.

Calais. — Hier soir, une représentation extraordinaire a dû être donnée, à Calais, au Cirque, au bénéfice des familles des victimes de l'accident dont nous avons parlé, par les soins de MM. Priani et Pierrantoni, directeurs.

Voici la circulaire que ces messieurs avaient adressée à tous les habitants de Calais :

« Mesdames et Messieurs,

« La catastrophe qui a épouvanté notre ville dimanche soir nous a brisé le cœur; personne plus que nous n'est frappé par ces tristes scènes; nous voulons, en ce qui dépend de nous, donner un témoignage de sympathie aux victimes de cette catastrophe. Dans ce but, nous consacrons notre représentation d'aujourd'hui à cette intention charitable; nous vous invitons à nous seconder dans cette bonne œuvre; nous vous en serons extrêmement reconnaissants, non pour nous, mais pour les malheureux parents si terriblement éprouvés.

« Au nom de ces infortunés, merci, mille fois merci.

« Vos dévoués serviteurs,

« PRIANI ET PIERRANTONI. »

Pour que, en cas d'alerte, l'évacuation de la salle soit facile, MM. Priani et Pierrantoni ont installé dix portes de sortie, qui empêcheront l'engorgement.

Le colonel Bohin, du 3^e hussards, qui est en garnison à Lyon, vient de mourir subitement sur le champ de manœuvres où il commandait les exercices de son régiment.

Récemment a eu lieu à Nice, devant la porte de la maison de correction et par le ministère du directeur des domaines, la vente aux enchères des effets mobiliers de Bazaine, prisonnier à l'île Sainte-Marguerite. Parmi les objets en vente, on remarquait quelques livres annotés par le prisonnier, entre autres un code militaire et un ouvrage sur la défense de Metz, qui ont été achetés par un libraire de Marseille.

La femme-chien. — On a conduit vendredi à l'infirmerie de la préfecture de police une Anglaise qui se nomme Henriette Harington et n'a que vingt et un ans. Placée comme domestique au n° 42 de l'avenue d'Antin, elle n'a pu renoncer à Paris aux habitudes d'ivrognerie qu'elle avait contractées à Londres. Henriette a acheté, dans une taverne du faubourg Saint-Honoré, et bu, seule, dans sa chambre, durant le mois de janvier, quatre-vingt-quinze litres de vin et quarante litres de Brandy! Malgré une telle absorption d'alcool, on ne s'aperçut qu'au commencement de cette semaine de l'intempérance d'Henriette.

Lundi dernier, un épouvantable tremblement de terre a brisé soudain. On l'interrogea. Elle répondit en aboyant! Depuis cetemps, son gosier n'a proféré que des cris de chien. Le docteur Durand, appelé auprès d'elle, a déclaré que cette transformation de la voix était un effet de l'alcoolisme. Il a essayé de la faire traiter à la maison Dubois, qui ne l'a point acceptée, et l'a enfin conduite à l'infirmerie de la préfecture.

Le général de B..., mis tout récemment au cadre de réserve, va voir son fils, qui fait sa philosophie au collège.
 — Qu'est-ce qu'on vous apprend ici, sacrebleu? demande-t-il.
 — Dans ce moment, nous piochons la psychologie.
 — La psychologie, sacrebleu! Qu'est-ce que c'est que ça?
 — C'est l'étude des trois facultés de l'âme: la sensibilité, l'intelligence et l'activité.
 — L'activité!... J'ai connu ça. Et qu'est-ce qu'on en dit?
 — On dit qu'elle dépend de la volonté.
 — Ce n'est pas vrai, sacrebleu! Elle dépend du ministère de la guerre.

LA POPULATION TURQUE.

A ce moment critique où s'agit l'avenir de l'empire ottoman, il est intéressant de connaître la race, le culte et l'importance numérique des peuples soumis au Croissant.

Les Ottomans comptent en Europe 1,300,000 habitants; en Asie, 10,700,000; total: 12,000,000.

Les Slaves se composent des Serbes, 1,000,000; des Bosniaques, habitants de l'Herzégovine et des rives du Danube, 2,000,000; des Bulgares, 4,000,000; total en Europe: 7,000,000.

Les Roumains comptent en Europe: 4,000,000 d'habitants.

Toujours en Europe, les Arnauts (Epire et Albanie) ont 1,500,000 habitants.

Les Grecs (Thrace, Macédoine, côtes de l'Anatolie, Archipel) ont en Europe 1 million d'habitants; en Asie 1 million. En tout 2 millions.

Les Arméniens ont 400,000 habitants en Europe et 2 millions en Asie; total 2,400,000.

Les Juifs donnent un total de 170,000 habitants, savoir, 70,000 en Europe et 100,000 en Asie.

Les Arabes comptent 900,000 habitants en Asie.

Les Egyptiens (Arabes et Cophtes) ont en Afrique 3,800,000 habitants.

Les Kurdes sont en Asie au nombre de 1,100,000.

Les Syriens, Chaldéens et Druses donnent un total de 260,000 habitants en Asie.

Mais, en Orient, c'est surtout la religion qui fait la nationalité, et à ce point de vue les sujets du sultan se partagent en quatre cultes principaux.

Les musulmans comptent en Europe: 3,800,000 habitants; en Asie, 12 millions 250,000; en Afrique, 3,800,000; total: 20,550,000.

Les chrétiens orthodoxes (Grecs) réunissent 11,140,000 habitants en Europe; 2,370,000 en Asie; total: 13,510,000.

Les chrétiens catholiques comptent 260,000 habitants en Europe et 640,000 habitants en Asie; total 900,000.

Nous arrivons ainsi, pour l'empire turc, soit par la race, soit par la religion, à un total de 35,130,000 habitants.

De toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérante pour les familles, celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité, c'est assurément la phthisie pulmonaire.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

La meilleure manière d'employer le goudron, c'est sous forme de capsules. Les capsules de Goudron de Guyot sont devenues un remède populaire dans ce genre de maladies. La dose ordinaire est de deux capsules à prendre au moment de chaque repas. Le bien-être se fait sentir rapidement.

Pour éviter de nombreuses imitations, exiger la signature Guyot imprimée en trois couleurs sur l'étiquette du flacon.

Dépôt aux pharmacies Besson, Perdriau, à Saumur, et dans la plupart des pharmacies. (12)

Dernières Nouvelles.

Versailles, 7 février, 5 h. soir.
 Voici le résultat du scrutin sénatorial: votants, 272; majorité absolue, 137.
 M. Victor Lefranc a obtenu 127 voix; M. le duc Decazes, 122; M. Ducrot, 6; voix diverses, 23.
 Il y a ballottage.

Rome, 7 février, 2 h. soir.
 L'état de la santé du Pape s'est très-empiré dans la nuit. Il a déjà reçu les sacrements.
 Le cardinal-vicaire a été appelé au Vatican.
 Des ordres ont été donnés pour empêcher l'entrée des appartements du Pape.
 La sortie des personnes restant au Vatican a été prohibée.
 Les cardinaux étrangers ont été mandés télégraphiquement à Rome.
 Les Saints-Sacrements ont été exposés dans les églises de Rome.

Une dépêche particulière de l'Union confirme malheureusement ces douloureuses informations.
 Le Saint-Père a reçu les derniers sacrements.
 Dans toutes les églises de Rome l'exposition du Saint-Sacrement a été ordonnée.

Plusieurs journaux annoncent la mort du Pape.
 C'est peut-être prématuré, mais il est à craindre que cette nouvelle si triste pour les catholiques ne se confirme dès aujourd'hui.

Pour les articles non signés: P. Godet.

SALLE DU CIRQUE, A ANGERS (Quai Royal)

DIRECTION CHAVANNES.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Dimanche 10 février, à 1 h. 1/2 très-précise.

15^e CONCERT POPULAIRE

Avec le concours de

M. A. WEINGAERTNER, violoniste.

PROGRAMME:

- 1^o Symphonie en si bémol, op. 38. — R. Schumann.
Andante un poco maestoso. — Allegro molto vivace. — Larghetto. — Scherzo. — Allegro animato e grazioso.
- 2^o 4^e Concerto pour le violon, avec accompagnement d'orchestre. — Vieuxtemps.
Introduction. — Adagio religioso. — Finale.
Le solo sera joué par M. Weingaertner.
- 3^o a Prélude de l'Africaine (redemandé). — Meyerbeer. — b Gavotte, op. 3. — Bourgault-Ducoudray.
- 4^o Romance en fa, pour le violon, avec accompagnement d'orchestre. — Beethoven.
Le solo sera joué par M. Weingaertner.
- 5^o La Mer, poème symphonique (fragments). — E. Garnier.
Coup de mer et danse des matelots.
L'orchestre sera dirigé par M. Gustave LELONG.
La salle sera chauffée tous les dimanches.
Il y aura concert tous les dimanches jusqu'au 1^{er} avril 1878.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 11 février 1878.

Représentation de M^{lle} MARIE HASSELMANS,

AVEC LE CONCOURS DE:

M^{lle} STRASSI, forte chanteuse,

M^{lles} ROSELLI, Berthe DELAS et MICHELLI, premières danseuses.

LE TROUVÈRE

Grand opéra en 5 actes et 8 tableaux, traduction française de E. Pacini, musique de VERDI.

- 1^{er} tableau, le Trouvère.
- 2^e tableau, le Duel.
- 3^e tableau, les Bohémiens.
- 4^e tableau, le Couvent de la Croix.
- 5^e tableau, le Camp de Castellor.
- 6^e tableau, le Fils de la Bohémienne.
- 7^e tableau, le Misérère.
- 8^e tableau, le Supplice.

Au 5^e tableau.

PAS DE TROIS, dansé par M^{lles} ROSELLI, Berthe DELAS et MICHELLI.

M^{lle} MARIE HASSELMANS remplira le rôle de Léonore; M^{lle} STRASSI celui d'Azucéna.

Distribution. — Manrique, MM. Pellin; le comte de Luna, Martin; Don Fernand, Odezenne; Don Ruiz, Lecomte; Léonore, M^{lle} Marie Hasselmans; Azucéna, Strassi; Inès, Eugénie Simon; un bohémien, M. Pascaud. — Seigneurs et dames de la cour, soldats, bohémiens et bohémiennes, etc.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (janvier 1878), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.

La Pensée, sculpture. — La Disparition du grand Krause, nouvelle. — Comparaison des différents modes d'éclairage. — Mérida. — Petit Dictionnaire des arts et métiers avant 1789 : Apothicaire. — Les puits funéraires gallo-romains. — Soufflot. — Une Visite à Saint-Ouen de Pont-Audemer (Eure); extrait d'une correspondance. — Le Passage de la vie à la vie. — Respect de la vertu. — Combats de cerfs. — Une Eglise serbe, à Trieste. — La Science. — Dévouement d'une chienne à ses petits. — Le Vanier. — Le Pin de Karasaki, au Japon. — Programme de statistique pour une ville. — Insectes nuisibles : les Criocères. — Un Tombeau musulman à Chandernagor. — Le Ciel en 1878. — Transport de tubercules et de plantes grasses. — Lampier du quinzième siècle.

Gravures.

Salon de 1877; Sculpture; grand prix : la Pensée, par M. Chapu. — Comparaison

des différents modes d'éclairage (2 fig.). — Aqueduc romain à Mérida. — Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée). — Soufflot, architecte du Panthéon, d'après le tableau de Yanloo. — Bas-reliefs dans l'église Saint-Ouen, à Pont-Audemer (2 grav.). — Pont-Audemer: vue prise de la rue du Commerce au pont du Grand-Moulin. — Préliminaires d'un combat de cerfs, composition et dessin de Karl Bodmer. — Eglise serbe, à Trieste. — Un Vanier, peinture par M. Heullant. — Le Criocère du lis à ses divers états. — Tombeau musulman à Chandernagor. — Le Ciel en 1878 (2 cartes). — Lustre en fer du quinzième siècle.

M. le comte d'Haussonville vient de publier, sous le titre de *Souvenirs et Mélanges*, un volume composé de différentes études politiques et littéraires.

Les faits importants qu'il relève et les hautes considérations développées par l'auteur donnent à cet ouvrage un très-vif intérêt. Parmi les chapitres les plus remarquables, nous citerons ceux qui sont relatifs au *Congrès de Vienne* et un article sur *M. de Cavour et la Crise Italienne*. Ce volume comprend, en outre, les discours que M. le comte d'Haussonville a prononcés à l'Académie française, et une très-curieuse notice sur la vie de son père. (Un vol. gr. in-8°, Calmann Lévy, éditeur.)

démie française, et une très-curieuse notice sur la vie de son père. (Un vol. gr. in-8°, Calmann Lévy, éditeur.)

Rhumes et Maladies de Poitrine.

SIROP

ANTI-PHLOGISTIQUE

DE

BRIANT

Pharmacie BRIANT, 150, rue de Rivoli, PARIS

Depuis plus de cinquante années, le **SIROP de BRIANT** est recommandé par les Médecins dans les maladies de l'appareil respiratoire : **Toux, Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Gripes**, etc.

C'est le plus actif, le plus agréable et le meilleur marché des médicaments pectoraux. Pour éviter les imitations et les contrefaçons, inefficaces ou nuisibles, exigez l'instruction en neuf langues et la signature très-lisible de l'inventeur.

Depôt dans toutes les bonnes Pharmacies.



Dans le traitement des rhumes, gripes, bronchites, etc. Les médecins recommandent spécialement le **SIROP** et la **Pâte de Pierre Lamouroux**.
Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 - 15 - -	10 h. 30 m. matin.	4 - 30 - soir.
1 - 30 - soir.	7 - 40 - -	9 - 7 - -	11 - 41 - -
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 - 45 - -	9 h. 40 m. matin.	3 - 10 - soir.
12 - 30 - soir.	6 - 15 - -	7 - 39 - -	11 - 20 - -

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 FÉVRIER 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			73 70	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	633 50		7 50	Canal de Suez	775		1 25
4 1/2 %			104 75	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	670			Crédit Mobilier esp.	625	5	
5 %			109 85	Crédit Mobilier	163		75	Société autrichienne.	569	1 25	
Obligations du Trésor, t. payé.			495	Crédit foncier d'Autriche	535	2 50		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			237 50	Charentes, 500 fr. t. p.	132 50	30		Orléans	341 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			507	Est	643 50	5		Paris-Lyon-Méditerranée.	338		
1865, 4 %			515 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	1975	7 50		Est	334		
1869, 3 %			393 50	Midi	797 50	2 50		Nord	347		
1871, 3 %			383	Nord	1330			Ouest	335		
1875, 4 %			505	Orléans	1142 50	7 50		Midi	334 75		
1876, 4 %			493	Ouest	722 50	2 50		Charentes	355		
Banque de France			3220	Vendée, 500 fr. t. p.	1376 25	3 75		Vendée			
Comptoir d'escompte			712 50	Compagnie parisienne du Gaz.	1376 25	3 75		Canal de Suez	565		
Crédit agricole, 200 f. p.			345	C. gén. Transatlantique	500						
Crédit Foncier colonial, 300 fr.			345								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

Service d'hiver, 24 décembre

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	(s'arrête à Angers)
6 - 45 - -	omnibus-midi.
9 - 1 - -	soir,
1 - 23 - -	express.
4 - 10 - -	omnibus.
7 - 15 - -	(s'arrête à Angers)
10 - 37 - -	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-midi.	omnibus.
8 - 21 - -	express.
9 - 40 - -	omnibus-midi.
12 - 40 - -	omnibus-midi.
4 - 14 - -	express-poste.
10 - 28 - -	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
MAISON ET 33 ARES DE TERRE BIEN PLANTÉS.
Au canton de l'Oie-Rouge, commune de Saint-Lambert-des-Levéés. S'adresser à M. PROUST, à Saumur, rue Daillé, n° 22, ou à M^e CLOUARD, notaire. (70)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 17 février 1878, à midi.
A la Mairie de Courchamps, **TERRES, VIGNES et UNE MAISON** A Courchamps, Distré, Cizay et la Coudray.
S'adresser à M. TAVEAU, géomètre-expert à Bagnéux, ou à M^e CLOUARD, notaire. (71)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE.
1^e BELLE MAISON, à Saumur, quartier de Nantilly, place et rue du Presbytère; remise, écurie, deux jardins, gaz et eau de la ville, caves.
2^e TRÈS-GRANDE CAVE dans le roc, avec entrée sur la place.
3^e AUTRE MAISON, place du Presbytère, caves, jardin.
4^e TRÈS-JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, à la Croix-Cassée, près Saumur; 47 ares de jardin; maison de jardinier.
Entrée en jouissance de suite. Toutes facilités de paiement. S'adresser à M^e CLOUARD. (58)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien arrosé, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;
MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.
S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A AFFERMER
Pour entrer en jouissance le 14 mars 1878,
Le moulin à eau du château de Montreuil-Bellay, sur le Thouet, et le moulin à vent,
Et environ neuf hectares de prés, terres labourables et vignes, en dépendant.
S'adresser à M. BULLEAU, régisseur, ou à M^e GALBRUN, notaire. (72)

Etude de M^e JOLLY, notaire au Puy-Notre-Dame.

VENTE MOBILIERE
APRÈS DÉCÈS.
Le dimanche 10 février 1878, à midi, et dimanches suivants, s'il y a lieu, M^e Jolly, notaire au Puy-Notre-Dame, procédera, dans une maison située au bourg du Vaudelay-Rillé, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant des successions des époux Gallard-Morneau, en leur vivant aubergistes audit lieu, où ils sont décédés.
On vendra :
Batterie de cuisine, vaisselle, tables, tabourets, draps, serviettes, lits garnis, un billard, chaises, armoire, buffet, vins en cercles et en bouteilles, liqueurs, barriques vides, cheval, charrettes, 3500 kilogrammes de foin, un petit magasin d'épicerie et de poterie, et autres bons objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

M. BIELLANT
ET SA FILLE
Chirurgien et Mécanicien
Dentiste,
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,
Maison Beurois.
Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.
Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

COMPTOIR COMMERCIAL.
DIRECTION GÉNÉRALE.
Le COMPTOIR COMMERCIAL fait représenter, par ses agents en France et à l'étranger, plus de 90 maisons de commerce et de production.
Il correspond avec quatre journaux spéciaux.
S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. DOUSSAIN, directeur général, 5, rue du Palais-de-Justice, à Saumur. (73)

LES PORTEURS DES FONDS TURCS ont le plus grand intérêt à lire le journal *La Bourse*, 10, place Vendôme, Organe Officiel du Comité Français des Valeurs Ottomanes, qui les tiendra au courant de toutes les démarches et résolutions concernant les valeurs turques; voir le numéro spécial de *La Bourse* du mercredi 6 courant. Par convention spéciale avec le Comité Français, l'abonnement de 8 francs par an est réduit à 4 francs pour tous les porteurs de fonds turcs. — Renseignements gratuits. (74)

DÉPOT DES FORGES DU BERRY
SPÉCIALITÉ DE FILS GALVANISÉS Pour Vignes.
M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bllange, à Saumur, prévient le public que, dépositaire des forges du Berry, il cotera le fil de fer galvanisé comme suit :
N° 16..... 60 fr. les cent kil.

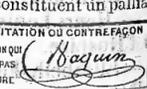
UN AN DE CRÉDIT
VENTE PAR ABBONNEMENT
Horlogerie, bijouterie en tous genres, couverts Ruoltz, montres, chaînes, or et argent, etc., etc., à 1 franc par semaine ou 5 francs par mois, à la volonté du client. Les objets sont livrés à moitié paiement. Tous les articles d'horlogerie sont garantis 2 ans sur facture. — Adressez franco 5 fr. pour versement du premier mois à M. SANGIARD, bijoutier, 14, rue Rambuteau, Paris, et vous recevrez de suite, pour faire le choix des articles, le catalogue prix courant illustré.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.
FANT
9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.
Volières, Poulaillers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles. (503)

VÉSICATOIRE ET PAPIER D'ALBESPEYRES
Les SEULS EMPLOYÉS dans les HOPITAUX MILITAIRES
Le VÉSICATOIRE d'ALBESPEYRES produit la vésication en 8 ou 10 heures, son action est prompt et sûre. Le véritable vésicatoire d'Albepespyres porte, sur son côté vert, la signature d'ALBESPEYRES.
Le PAPIER d'ALBESPEYRES est recommandé depuis 60 ans par les sommités médicales, comme étant la meilleure préparation pour panser les vésicatoires, qui rendent de si utiles services dans les maladies chroniques des enfants et des vieillards. Chaque boîte de papier est enveloppée dans un prospectus commençant par ces mots :
PAPIER ÉPISPASTIQUE D'ALBESPEYRES

ANTI-ASTHMATIQUES
De Bⁿ BARRAL
Le Papier et les Cigarettes Anti-Asthmatiques de Bⁿ BARRAL sont recommandés par les Médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire, ainsi que l'Oppression qui accompagne la plupart des maladies des voies respiratoires.

LES CAPSULES DE RAQUIN
Approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine de Paris.
GUÉRISSENT SANS FATIGUER L'ESTOMAC
Les CAPSULES au COPAHU de RAQUIN guérissent les maladies secrètes.
Les CAPSULES à la TÉRÉBENTHINE de RAQUIN guérissent les catarrhes pulmonaire, intestinal, vésical.
Les CAPSULES au GOUDRON de RAQUIN guérissent les Rhumes, les bronchites et les laryngites chroniques; même dans la Phthisie pulmonaire, ces Capsules constituent un palliatif d'une utilité incontestable.
Les vraies Capsules de Raquin, sont vendues dans un flacon portant, sur son enveloppe extérieure, l'étiquette



EST IMITATION DU CONTREFAÇON
DOUTLACON QU
NE PORTE PAS
LA SIGNATURE

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Blenneth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le